

COMMUNE DE SPECHBACH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SPECHBACH - SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024 -

Sous la présidence de Monsieur Paul STOFFEL, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.
Il les informe que début août, il a fait un AVC au niveau d'un œil et qu'à ce jour il a encore quelques difficultés à lire et qu'il limite ses déplacements en voiture.

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul STOFFEL, Maire.

Étaient présents : 15

ANSELM Corinne, BERGER Chloé, BUCHER Nathalie, FONNE Régine, FUTSCH Béatrice, GERVAUD David, GIRARDELLO Dominique, KELLER Yves, LEJEUNE Fanny, MAHY Pierre, MEYER Christine, MULLER Denis, SAUNER Monique, SPROESSER Thomas et STOFFEL Paul.

Étaient absents : 3

Excusés : BELZUNG Baptiste et LAURENT Magali

Non excusé : HEIM Maurice

Procurations : 2

M. Baptiste BELZUNG a donné procuration à M. Paul STOFFEL

Mme Magali LAURENT a donné procuration à Mme Régine FONNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Agnès WALDER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal du 24 juin 2024
2. Opération 139 « Construction d'un atelier communal » :
 - Lot 3 « charpente métallique » : attribution à MUNCH Metal Industry
 - Lot 8 « plâtrerie » : attribution à l'entreprise MEYER Isolation
3. Opération 138 « Sécurisation des traversées RD » et des rues du village : présentation des projets
4. Opération 141 « Equipements sportifs et de loisirs » : dossier de subvention
5. Création de l'opération 144 « liaison piétonne entre la rue des Tilleuls et le chemin "Gruenweg" – tronçon du GR 531 »
6. Point urbanisme
7. Divers

1. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Opération 139 « Construction d'un atelier communal » : attribution des lots 3 « charpente métallique » et 8 « plâtrerie »

LOT 3 « CHARPENTE METALLIQUE » : ATTRIBUTION A MUNCH METAL INDUSTRY

Le Maire informe que l'entreprise METAL'ARC qui avait été retenue pour le lot 3 « charpente métallique » (pour un montant de 58 200,00€ HT) a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 31 juillet 2024. Le marché avec cette entreprise a donc été résilié et la commune a procédé à un nouvel appel d'offres complémentaire.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 20 août 2024 pour procéder à l'ouverture des plis

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU le projet de construction de l'atelier communal,

CONSIDERANT que la publicité a été faite sur le site de l'AMF et dans le journal L'Alsace,

VU le procès-verbal d'ouverture des plis du 20 août 2024 et le rapport de la Commission d'Appel d'Offre du 20 août 2024 (en annexe),

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONFIRME la décision de la CAO, à savoir l'attribution du lot 3 « charpente métallique » à l'entreprise MUNCH METAL INDUSTRY, pour un montant de 66 195,70€ HT

VALIDE la signature par le Maire des marchés et de tous les documents s'y rapportant.

LOT 8 « PLÂTRERIE » : ATTRIBUTION A MEYER ISOLATION

Le Maire informe que le contrôle de légalité exercé par la Préfecture a mis en avant une erreur dans la notation réalisée par le Bureau d'Etudes pour le lot 8 « plâtrerie », attribué à OPTIMA ID (pour un montant de 14 447,00 € HT).

En effet, alors que les commentaires étaient identiques pour le sous-critère « marques et provenance des principaux produits utilisés », l'entreprise UPC construction a obtenu une note de 30 points et l'entreprise OPTIMAL ID une note de 35 points. En réajustant cette note pour OPTIMAL ID à 30 points, l'entreprise obtient un total de 96,4 points, contre 98,1 points pour l'entreprise MEYER ISOLATION, qui se classe donc à la première place du classement.

L'analyse des offres devant respecter le principe d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures conformément à l'article L.3 du CCP, la Préfecture a exigé la résiliation du marché attribué à OPTIMAL ID.

Aussi, le lot 8 initialement attribué à l'entreprise Optimal ID a donc été résilié et attribué à l'entreprise MEYER ISOLATION, pour un montant de 14 933,20 € HT

Le Conseil Municipal prend note :

- **De la résiliation du marché avec OPTIMAL ID ;**
- **De l'attribution du lot 8 à l'entreprise MEYER ISOLATION, pour un montant de 14 933,20 € HT.**

3 Opération 138 « Sécurisation des traversées RD » et des rues du village : présentation des projets

SECURISATION DE LA RUE DE THANN – PARTIE SPECHBACH-LE-BAS

En préambule, le Maire informe que le 20 septembre 2024, la réponse du Préfet du Haut-Rhin aux nombreuses lettres de demandes de mise en place de radars, est arrivée. Celui-ci explique que *la commune peut faire installer à ses frais un "radar automatique homologué, sous réserve de soumettre un dossier technique préalable à ses services. La décision finale sera prise par la délégation à la sécurité routière du ministère de l'Intérieur, après avis de la commission départementale de sécurité routière."* Le Préfet précise que cette procédure prendra plusieurs années sans garantie de résultat et incite la commune à privilégier avant tout la poursuite des aménagements de sécurité.

Le Maire explique qu'il a mandaté le Bureau d'Etudes IMAJ pour la réalisation d'un relevé topographique et de plans de conception comprenant des propositions de tracés et d'aménagements de sécurité pour la rue de Thann, partie Spechbach-le-Bas. Ces plans seront à valider par la Collectivité Européenne d'Alsace avant toutes réalisations.

Il rappelle que c'est avec ce même bureau que les tracés des voies cyclables et de la zone 30 ont été définies pour la rue de Thann – partie Spechbach-le-Haut.

Après un premier échange avec IMAJ, 3 secteurs ont été définis :

- Le 1^{er} concerne l'entrée de la commune en venant d'Altkirch ; Les premières suggestions sont la mise en place d'une chicane ou d'une écluse entre l'intersection de la rue de Thann avec la rue du Moulin et l'intersection avec la rue de la Lague et/ou d'installer des feux dits « de récompense » à la hauteur de

l'intersection avec la rue de la Largue, avec un capteur permettant le passage automatique au vert pour les véhicules sortant de cette rue.

- Le second concerne le tronçon devant l'église ; Les propositions sont de créer une zone 30 et de transformer le feu de signalisation en feu récompense.
- Le troisième concerne le tronçon entre le croisement avec la rue d'Illfurth et l'intersection avec la rue des Coquelicots. Dans ce secteur, il y a trop de sorties d'immeubles pour permettre l'installation de chicanes. La solution idéale serait donc l'installation d'un radar fixe, mais comme annoncé en préambule, cette solution semble illusoire. L'installation de feux récompense est à nouveau abordée par certains conseillers municipaux.

La problématique de la sécurité et surtout des vitesses excessives est constatée dans toutes les routes départementales RD de la commune (rue de Thann à Spechbach-le-Bas et à Spechbach-le-Haut, rue de Galfingue et rue d'Illfurth).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer une commission pour travailler avec le Bureau d'Etudes, sur toutes les RD traversant la commune.

Régine FONNE, Nathalie BUCHER, Christine MEYER, Monique SAUNER et Yves KELLER seront membres de cette commission.

SECURISATION DES RUES DU RIEDWEG, DU 26 NOVEMBRE ET DE LA LARGUE

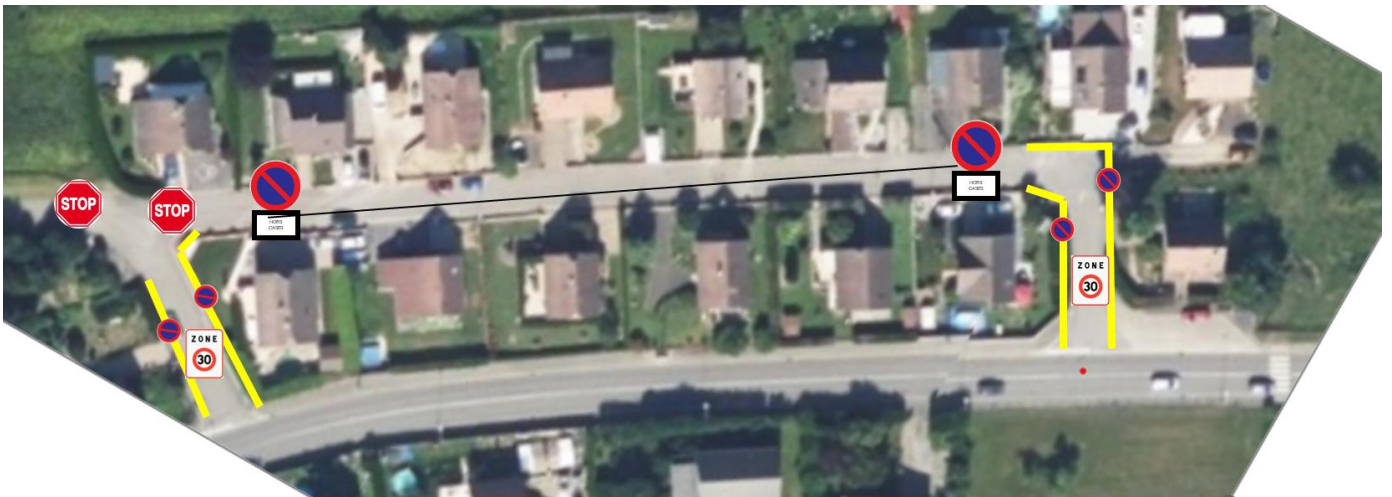
Le Maire explique que la commission de sécurisation des rues (autres que RD) a travaillé avec le responsable de l'entreprise Est signalisation. Les premières rues prises en compte, en raison de différents signalements et demandes de riverains, sont la rue du Riedweg, la rue du 26 Novembre et la rue de la Largue.

Des plis d'information présentant les projets ont été distribués dans les rues concernées.
Le Maire donne la parole à Régine FONNE pour présenter les mesures envisagées.

- RUE DU RIEDWEG

Les aménagements suivants sont proposés :

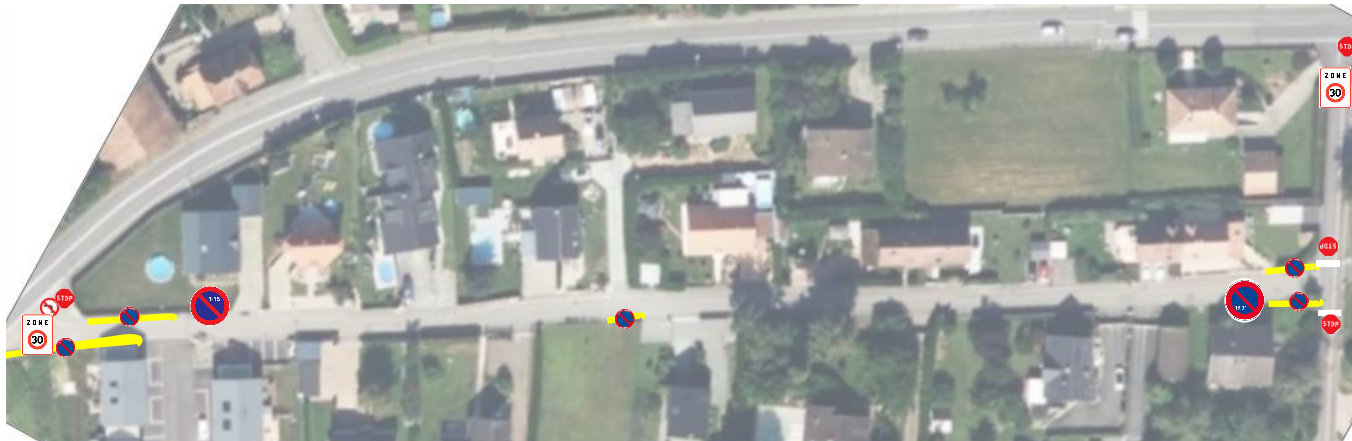
- Interdiction de stationner de part et d'autre des entrées.
- Création de places de stationnement en quinconce le long de la rue, en tenant compte des habitations. Dans un 1^{er} temps, ces places seront tracées provisoirement pour permettre des ajustements.
- Installation de 2 panneaux interdisant le stationnement en-dehors de ces places.
- Mise en place de deux « stop » : un à la sortie de la rue, vers la rue du Moulin et un en face, dans la rue du Moulin



- RUES DU 26 NOVEMBRE ET RUE DE LA LARGUE

Les aménagements suivants sont proposés :

- Création d'une zone 30 dans les deux rues.
- Mise en place de 2 « stop » dans la rue de la Largue à hauteur de l'intersection avec la rue du 26 Novembre.
- Interdiction de stationner de part et d'autre des entrées de la rue du 26 Novembre et en face de la sortie de l'impasse.
- Alternance par quinzaine du stationnement le long de la rue du 26 Novembre (stationnement autorisé côté pair du 1^{er} au 15 de chaque mois et impair du 16 au 31).



Certains riverains ont réagi aux plis d'informations et demandent quelques ajustements. La commission se réunira prochainement pour refaire un point avant de finaliser la commande à l'entreprise.

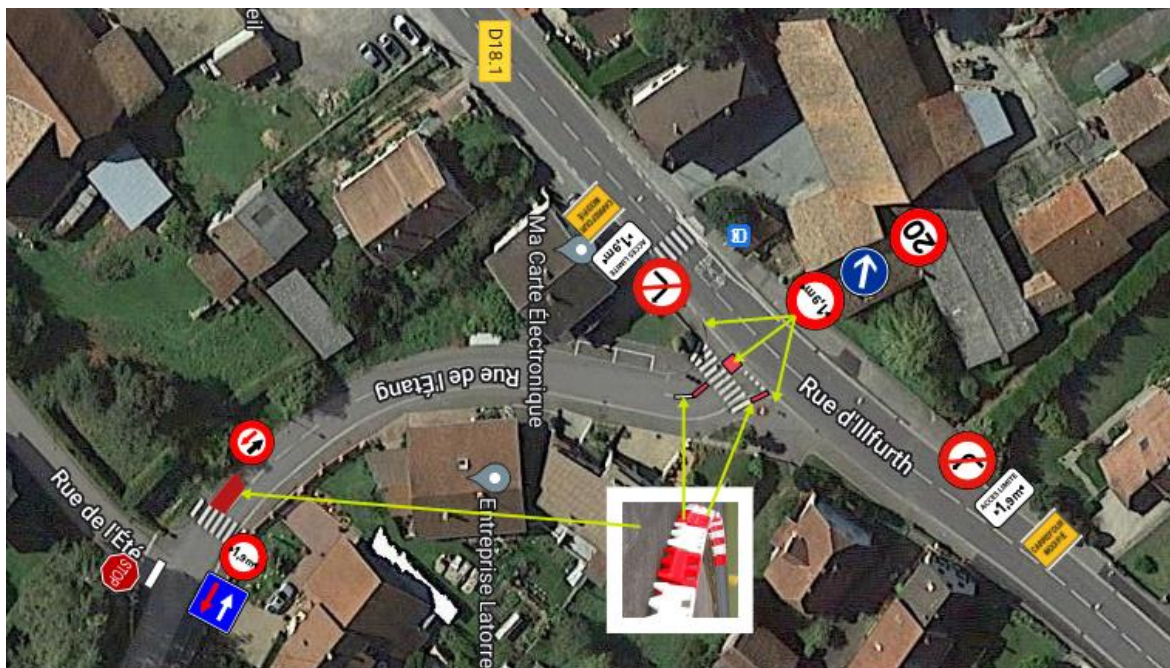
SECURISATION DE LA RUE DE L'ETANG

Le Maire informe que la commission a également travaillé sur la sécurisation de l'entrée de la rue de l'Etang en venant de la rue d'Illfurth.

Le Maire donne la parole à Thomas SPROESSER pour présenter les mesures envisagées. Des rencontres constructives avec les riverains ont eu lieu le 12 juillet et le 27 août 2024.

Voici les propositions à valider par la commission :

- **Rue de l'Etang** : entre la rue d'Illfurth et la rue de l'Eté : limitation de la vitesse à 20 km/h ou à 10 km/h
- limitation de la largeur des véhicules autorisés à 1m90
- au niveau du passage piéton à l'intersection entre les rues de l'Etang et d'Illfurth : matérialiser la ligne blanche médiane existante par des séparateurs de voie lestables entre le passage piétons et la rue d'Illfurth et sur 4 mètres après le passage piétons en direction de la rue de l'Eté.
- dans le sens rue d'Illfurth vers l'intersection avec la rue de l'Eté : avant le passage piéton ; rétrécissement de la voie de droite de façon à laisser passer un seul véhicule à la fois et priorité pour les véhicules circulant en direction de la rue d'Illfurth
- **Rue d'Illfurth**. En venant d'Illfurth : interdiction de tourner à gauche dans la rue de l'Etang pour les véhicules de plus d'1m90 de large. De même, en venant du carrefour avec la rue de Thann : interdiction de tourner à droite dans la rue de l'Etang pour les véhicules dépassant 1m90 (à voir à l'usage ; peut-être prévoir à terme une interdiction de tourner pour tous les véhicules)
- **Rue de l'Eté** : remplacer la priorité à droite existante par un « stop » pour la rue de l'Eté



Le Maire a consulté le Bureau d'Etudes IMAJ pour la maîtrise d'œuvre : définition des travaux, suivi de l'opération et réception du chantier. Le devis s'élève à 1 900,00 € HT (conception 1 000,00 € et réalisation 900,00 €). Le BE estime le montant des travaux à 20 000,00 € HT pour la création d'un trottoir le long de la RD.

Les conseillers proposent de s'éloigner de la route en créant cette liaison piétonne derrière les arbres existants et le fossé. Cette solution implique de traverser le fossé et augmentera par conséquent le montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE	de créer l'opération 144 « Liaison piétonne entre la rue des Tilleuls et le chemin Gruenweg – tronçon du GR 531 »
CHARGE	le Bureau d'Etudes IMAJ de réaliser la maîtrise d'œuvre
S'ENGAGE	à inscrire au budget 2025 les crédits suffisants à la réalisation complète de cette opération
CHARGE	le Maire de demander des subventions aux différents partenaires.

6. Point urbanisme

Rue des Coquelicots : Comme annoncé au Conseil Municipal lors de la séance du 5 février 2024, l'arpentage des 12 parcelles de construction prévoit une cession d'une bande de terrain d'une largeur d'1 mètre tout le long de la rue des Coquelicots, destinée à être reversée gracieusement à la commune (PV d'arpentage transmis le 26/08/2024 par mail aux conseillers).

Dominique GIRARDELLO précise que les travaux de viabilisation de ces parcelles ont démarré le 16 septembre et devraient être achevés avant la fin de l'année, pour une commercialisation des terrains dans la foulée.

La question du bouclage de la route entre la rue du Château et la rue des Coquelicots est évoquée, mais le Conseil Municipal tranchera la question en temps voulu.

7. Divers

Plan Communal de Sauvegarde - PCS

Suite à la sollicitation des Spechbachois par la Commune, Monique SAUNER demande si les informations données par les personnes ressources pour le PCS seront transmises à la Communauté de Communes Sundgau pour compléter le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Le Maire répond que seules les informations données par les personnes qui cochent l'autorisation (point 2 du formulaire de consentement) pourront être communiquées.

Fuites dans la conduite d'eau de la rue d'Illfurth

Les conseillers ont constaté qu'à plusieurs reprises, la Communauté de Communes Sundgau avait procédé à la création de tranchées dans la rue de Saint-Bernard et la rue d'Illfurth. Ils signalent justement que la dernière « rustine d'enrobés » s'affaisse.

Le Maire explique que la conduite d'eau située entre le château d'eau et la rue de l'Etang a probablement subi un « coup de bélier » lors d'une vidange du château d'eau. Depuis, plusieurs fuites ont été détectées qui ont obligé la CCS à ouvrir la route pour réparer cette conduite. Il faudra sans doute procéder au remplacement complet de cette dernière.

Démission de Chloé BERGER du Conseil Municipal

Chloé BERGER annonce qu'elle va déménager et quitter Spechbach. Elle ne souhaite plus participer aux décisions qui concernent une commune dans laquelle elle ne vit plus et présentera donc sa démission du Conseil Municipal.

Les conseillers prennent acte de cette décision et lui souhaitent bonne continuation dans sa nouvelle Commune. Le Maire validera sa démission après réception de son courrier.

Annexe – PV d’ouverture des plis et rapport de la CAO du 20 août 2024

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV2

PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS¹

Le formulaire OUV2 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice au moment de l'ouverture des plis contenant les candidatures ou les offres des candidats à un marché public ou à un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

COMMUNE DE SPECHBACH
Mairie – 341 rue de Thann – 68720 SPECHBACH

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'alotissement, préciser également les intitulés et les numéros des lots.)

MARCHE 2024_02 CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL – RECONSULTATION LOT3 – CHARPENTE METALLIQUE

■ Date et heure limites de réception des plis : lundi 19 août 2024 à 18h00
(Reprendre la date et l'heure limites figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Date de la réunion d'ouverture des plis : mardi 20 août 2024 à 10h00

■ Signature des membres de la CAO présents

Nom et prénom	Signature
STOFFEL Paul	
GIRARDELLO Dominique	
SPROESSER Thomas	

C – LISTE DES DEPOTS

Rang	Entreprise	Ville	Nom du lot
1	SAMSON	ENSISHEIM	Lot n°3 Charpente Métallique
2	MULLER ROST	WINZENHEIM	Lot n°3 Charpente Métallique
3	MUNCH METAL INDUSTRY	GUEVENHEIM	Lot n°3 Charpente Métallique
4	XB METAL	BREITENBACH	Lot n°3 Charpente Métallique

Mairie de Spechbach
68720
(Haut-Rhin)

Téléphone 03 89 25 41 43
Télécopie 03 89 07 08 29
E-mail : mairie@spechbach.fr



Spechbach, le 20 août 2024

RAPPORT COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
20 août 2024

- Suite à l'ouverture des plis du 27 février 2024, « marché de CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL »,
 - Suite à l'ouverture des plis du lundi 22 avril 2024, « marché de CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL – RECONSULTATION LOT 7
 - Suite à l'ouverture des plis du mardi 20 août 2024, « marché de CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL – RECONSULTATION LOT 3 – CHARPENTE METALLIQUE
 - Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du mardi 20 août 2024,
 - Suite à l'analyse complète des candidatures par le bureau d'étude,
- La commission d'appel d'offre
- **Constater** que le montant de certaines offres étant inférieur à l'estimatif, l'appel d'offre est déclaré fructueux,
 - **Décider** d'attribuer le marché à l'entreprises moins-disante sous réserve des vérifications complètes des offres déposées,
 - **Confier** les vérifications de conformité des offres au Bureau d'étude.
 - **Charger** le Maire de procéder aux formalités de notification aux entreprises non retenues et retenues,
 - **Autoriser** le Maire à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.

LOT	ESTIMATION HT	ENTREPRISE MIEUX DISANTE	
		NOM	Prix HT
Lot n°3 charpente métallique	70 495.00 €	MUNCH METAL INDUSTRY	66 195.70 €

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 21h55.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE de SPECHBACH
de la séance du 23 septembre 2024**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du 24 juin 2024
2. Opération 139 « Construction d'un atelier communal » :
 - Lot 3 « charpente métallique » : attribution à MUNCH Metal Industry
 - Lot 8 « plâtrerie » : attribution à l'entreprise MEYER Isolation
3. Opération 138 « Sécurisation des traversées RD » et des rues du village : présentation des projets
4. Opération 141 « Equipements sportifs et de loisirs » : dossier de subvention
5. Création de l'opération 143 « liaison piétonne entre la rue des Tilleuls et le chemin "Gruenweg" – tronçon du GR 531 »
6. Point urbanisme
7. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
STOFFEL Paul	Maire		
MAHY Pierre	Adjoint		
BUCHER Nathalie	Adjointe		
GIRARDELLO Dominique	Adjoint		
FONNE Régine	Adjointe		
MULLER Denis	Adjoint		
ANSELM Corinne	Conseillère municipale		
BELZUNG Baptiste	Conseiller municipal	Absent, représenté par Paul STOFFEL	
BERGER Chloé	Conseillère municipale		
FUTSCH Béatrice	Conseillère municipale		

GERVAUD David	Conseiller municipal		
HEIM Maurice	Conseiller municipal	Absent, non représenté	
KELLER Yves	Conseiller municipal		
LAURENT Magali	Conseillère municipale	Absent, représentée par Régine FONNE	
LEJEUNE Fanny	Conseillère municipale		
MEYER Christine	Conseillère municipale		
SAUNER Monique	Conseillère municipale		
SPROESSER Thomas	Conseiller municipal		